



Guide méthodologique

sur la préparation de plans de lutte contre les pollutions accidentelles des eaux de surface, par hydrocarbures et produits chimiques

Corapol

Journée technique du 18 novembre 2010

Service Plans & Audits

715, rue Alain Colas - CS 41836 - 29218 BREST CEDEX 2 -
FRANCE

Tél. : +33 2 98 33 10 10 - Fax : +33 2 98 44 91 38

<http://www.cedre.fr>

contact@cedre.fr



www.cedre.fr
contact@cedre.fr

Description contenu

- Historique
- Rappel sur aspects réglementaire des plans
- La démarche globale
- Objectif du guide
- Format contenu et outils
- Perspectives

Historique

Avant
Erika

3 compagnies : Elf : PIM Total : PUM Fina : ?



2000

2 compagnies : Elf : PIM et TotalFina : PUM



2001

Total Fina Elf : « OSCP Corporate »



2004

Total : Total EP : OSCP - Total RM : PUM



2005

Total EP : GS ENV 700

Total TS / RM : Guide méthodologique

2009

Total EP : GM EP HSE 091

Total DDE / TS / RM : Guide méthodologique

2017





www.cedre.fr
contact@cedre.fr

Rappel sur la réglementation concernant les plans de lutte contre les pollutions des terminaux HC

- OPRC 90 : plans d'urgence
 - (1) pour les navires
 - (2) pour les installations offshore
 - (3) pour les autorités ou exploitants de ports maritimes et d'installations de manutention d'hydrocarbures
- Instruction Polmar 2002 :
 - *Les installations terrestres publiques ou privées susceptibles d'engendrer des pollutions accidentelles du milieu marin doivent, pour leur part, disposer d'une organisation et de moyens leur permettant de maîtriser sur ce plan les conséquences d'un incident ou d'un accident. Les procédures d'alerte des autorités locales doivent être prévues*
- Arrêté du 31 Aout 1966 relatif à la coordination de la lutte contre les sinistres dans les ports.
- RPM : **RÈGLEMENT POUR LE TRANSPORT ET LA MANUTENTION DES MARCHANDISES DANGEREUSES DANS LES PORTS MARITIMES** (arrêté du 8 juillet 2009)



ARTICLE 3
Plans d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures

1) a) Chaque Partie exige que les navires autorisés à battre son pavillon aient à bord un plan d'urgence de bord contre la pollution par les hydrocarbures selon les prescriptions et conformément aux dispositions adoptées à cette fin par l'Organisation*.

b) Un navire tenu d'avoir à bord un plan d'urgence de bord contre la pollution par les hydrocarbures conformément à l'alinéa a), lorsqu'il se trouve dans un port ou un terminal au large relevant de la juridiction d'une Partie, est soumis à une inspection par les agents dûment autorisés de cette Partie, conformément aux pratiques prévues dans les accords internationaux existants** ou dans sa législation nationale.

2) Chaque Partie exige que les exploitants d'unités au large relevant de sa juridiction aient des plans d'urgence de bord contre la pollution par les hydrocarbures qui soient coordonnés avec le système national établi conformément à l'article 6 et approuvés conformément aux procédures prévues par l'autorité nationale compétente.

3) Chaque Partie exige que les autorités ou les exploitants ayant la charge des ports maritimes et installations de manutention d'hydrocarbures relevant de sa juridiction, pour lesquels elle le juge approprié, aient des plans d'urgence contre la pollution par les hydrocarbures ou des arrangements analogues qui soient coordonnés avec le système national établi conformément à l'article 6 et approuvés conformément aux procédures prévues par l'autorité nationale compétente.



• **Article 1er**
La prévention et l'organisation de la lutte contre tout sinistre survenant dans les limites du port ou risquant de s'y propager en provenance de la mer, ainsi que la coordination des équipes de secours, relèvent de l'autorité du directeur du port.



23-2-3 Lors des opérations de chargement, de déchargement ou de transbordement de marchandises polluantes..., des **moyens adaptés** doivent être **disponibles en quantité suffisante et prêts à être mis en œuvre** pour **lutter** contre une **pollution accidentelle des plans d'eau**, due à un déversement de produits, tels que **barrages flottants, engins de récupération et de stockage des produits répandus**, produits appropriés dispersants ou neutralisants et appareils d'épandage de ces produits, **à la charge de l'exploitant**.

- Les règlements locaux fixent les moyens à adopter et les modalités de leur mise en œuvre.



Réglementation Française

- Seule l'OPRC évoque l'obligation de **planification d'urgence** (milieu marin), mais la France étant partie à la Convention
- En France, obligation d'organisation et de moyens pour :
 - le directeur du port
 - l'exploitant d'un terminal d'hydrocarbures
- Pas de texte imposant l'existence de plans d'urgence pour les ports ou les terminaux
- Pas de terminologie dédiée aux plans de lutte contre les pollutions des terminaux maritimes ou fluviaux (à l'inverse des POI, PSI, PPI ou autres plans ORSEC)
- Dans les faits, la planification est la règle



www.cedre.fr
contact@cedre.fr



www.cedre.fr
contact@cedre.fr

La démarche complète de préparation à la lutte

- Visite du site et étude des risques
- Identification des scénarios, des stratégies de lutte, puis des moyens
- Adéquation de l'existant aux objectifs
- Préconisation de moyens
- Préparation d'un draft du plan et soumission au responsable
- Vérification du plan par un exercice
- Finalisation

Objectifs du guide

- à l'intention des entités du Groupe rédigeant ou supervisant la réalisation de Plans de lutte contre les pollutions
- définit les exigences générales du Groupe concernant le fond et la forme d'un plan de lutte contre les pollutions
- garantit leur cohérence dans toutes les entités
- s'applique à la rédaction de nouveaux Plans, comme à la mise à jour de ceux existants
- limite le rédactionnel à l'essentiel
- à adapter à chaque entité
- s'appuie sur les recommandations de l'IPIECA



www.cedre.fr
contact@cedre.fr

Format

Ce guide méthodologique est structuré de la manière suivante :

- première partie : objet du guide et mode d'utilisation ;
- seconde partie : architecture standard d'un plan de lutte contre les pollutions et de ses annexes.
- Dans cette seconde partie, seront à différencier :
 - *Les pages consacrées au plan* à proprement parler ainsi qu'aux questions à se poser lors de son élaboration ;
 - *Les pages bleutées sur lesquelles sont détaillées les instructions à suivre*, des exemples d'informations à faire figurer dans le plan ainsi que des sources d'informations auxquelles il est possible de se référer.



www.cedre.fr
contact@cedre.fr



www.cedre.fr
contact@cedre.fr

Outils

- Plan
- CD-Rom
- Fiches à adapter
- Guides

Cedre Centre de documentation de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux

HOME

- Plan de lutte
- Fiches missions
- Formulaires
- Fiches d'intervention
- Annexes diverses
- Guides opérationnels
- Photos
- Liens

© Copyright Cedre - www.cedre.fr

Guide méthodologique
sur la préparation de plans de lutte contre les pollutions accidentelles des eaux de surface par hydrocarbures et produits chimiques

Le Guide méthodologique a été réalisé à l'intention des entités du Groupe rédigeant ou supervisant la réalisation de Plans de lutte contre les pollutions destinés à faire face à tout type de déversement accidentel d'hydrocarbures ou de produits chimiques, susceptible d'entraîner une pollution des eaux de surface.
Le présent CD-Rom définit les exigences générales du Groupe concernant le fond et la forme du document électronique accompagnant la version papier du plan dans le but de garantir une plus grande cohérence documentaire dans toutes les entités.

➤ **Préférez l'utilisation du navigateur Internet Explorer pour la lecture de ce CD-Rom**



[CD Rom guide](#)



www.cedre.fr
contact@cedre.fr

Sommaire plan / annexes

- fortement inspiré du guide 2005 et du manuel EP
- Partie opérationnelle raccourcie
- Partie annexes simplifiée

GLOSSAIRE	
1.OBJECTIFS ET PERIMETRE D'APPLICATION	
1.1 Site, installations et interfaces	
1.2 Objectifs	
1.3 Périmètre d'application	
2.ALERTE – ACTIONS IMMEDIATES	
2.1 Définition : Tiers ou Niveaux de réponse	
2.2 Activation des plans selon les niveaux de réponse	
2.3 Schéma d'alerte	
2.4 Reconnaissance initiale	
2.5 Notification	
3.ORGANISATION DE CRISE	
3.1 Organigramme fonctionnel	
3.2 Tableau d'attribution des fonctions	
3.3 Assistance	
3.4 Rapport et documents de suivi	
3.5 Rôles et obligations de l'entité	
4.STRATEGIES DE REPONSE	
4.1 Référencement des stratégies	
4.2 Fiches des stratégies détaillées	
4.3 Protection des intervenants	
4.4 Gestion des déchets	
5.MOYENS ET RESSOURCES	
5.1 Moyens disponibles sur le site	
5.2 Moyens externes au site	
5.3 Délais d'arrivée sur site	
6.CLOTURE DE CRISE ET GESTION EN TEMPS DE PAIX	
6.1 Clôture de crise	
6.2 Archivage documentation	
6.3 Suivi environnemental à moyen et long termes	
6.4 Retour d'expérience	
6.5 Formations et exercices	
6.6 Equipements	
6.7 Révision et mise à jour du plan	

ANNEXES	
A. DONNEES DE BASE	A-1
Description des installations et activités du site	A-2
Cartes de situation et vues satellites	A-4
Contexte géographique et environnemental	A-4
Données physiques	A-6
Contexte socio-économique	A-6
Données météorologiques, océanologiques et hydrographiques	A-8
B. POLLUANTS POTENTIELS	B-10
Tableau de synthèse des produits manipulés	B-11
Caractéristiques physico-chimiques des produits	B-13
Mentions de danger et conseils de prudence	B-15
FDS et NIP	B-15
Vieillessement et comportement	B-15
C. FICHES MISSIONS	C-17
TITRE MISSION	C-18
Directeur des Opérations Internes – DOI	C-20
Commandant des Opérations Internes - COI	C-21
Responsable Gestion de Déchets - RGD	C-22
Responsable Logistique	C-23
Responsable Relations Extérieures	C-24
Secrétariat Mémoire	C-25
Secrétariat Général	C-26
Agent de Liaison	C-27
Responsable des Opérations de Terrain - ROT	C-28
D. FORMULAIRES ET DOCUMENTS TYPES	D-29
Formulaire de notification – évaluation pollution	D-30
Entités à notifier en cas d'accident de pollution	D-34
Communiqué	D-36
Tableau de suivi des déchets	D-38
Procédures de demande d'assistance du PARAPOL	D-40
Procédures de demande d'assistance du Cedre	D-42
Procédures de demande d'assistance de CCA	D-44
Procédures de demande d'assistance du FOST	D-46
Procédures de demande d'assistance de l'OSR	D-48
Fiche de reconnaissance et de suivi	D-54
Compte-rendu de surveillance aérienne de pollution	D-58
Fiche de suivi de chantier	D-60
Journal de bord	D-62
Suivi des opérations de dispersion	D-64
Questions/Réponses aux médias	D-66
Organigramme Vierge	D-68
E. MOYENS ET RESSOURCES	E-70
Matériel spécifique disponible sur site	E-71
Matériel spécifique mobilisable dans le cadre de conventions d'assistance locales	E-72
Matériel spécifique mobilisable auprès des autorités	E-73
Matériels des coopératives	E-74
Fiche de suivi des équipements	E-75
F. FICHES PRATIQUES D'INTERVENTION	F-76
Inventaire des fiches pratiques	F-77
Fiches pratiques	F-80
G. ANNUAIRES	G-81
Annuaire Interne	G-82
Annuaire sociétés privées spécialisées au niveau local	G-85
H. REGLEMENTATION ET DOCUMENTS DE REFERENCE	H-86
Référentiel Interne	H-87
Documents réglementaires	H-87
Documents professionnels	H-87
Sources documentaires	H-89



www.cedre.fr
contact@cedre.fr

Projet pour 2011

- Constat :
 - Achats des équipements par les sites sur la base de préconisations simplifiées
 - Difficultés de compréhension des services achats ou des filiales dans l'acquisition des équipements
 - Sélection au mieux disant, pas toujours le meilleur choix technique
 - Manque souvent accessoires indispensables
 - Manque de standardisation des spécifications pour acheteurs
- Proposition :
 - Guide de préconisation et d'aide à l'élaboration d'un cahier des charges techniques

Exemple de fiche type de spécification

TYPE D'EQUIPEMENT : Pompe à eau			
FABRICANTS :	CHAMP D'ACTION :	Confinement	
		Récupération	
		Stockage	
		Nettoyage	
ILLUSTRATIONS :			
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES :			
Caractéristiques		Données	
Modèle	<input type="checkbox"/> Volumétrique <input type="checkbox"/> Auto-amorçante <input type="checkbox"/> Antidéflagrant <input type="checkbox"/> Hydrocarbures	<input type="checkbox"/> Centrifuge <input type="checkbox"/> ATEX <input type="checkbox"/> Produits chimiques Préciser :	
Dimensions et poids Longueur X Largeur X Hauteur Poids sec	mm X mm X mm <input type="checkbox"/> < 50 Kg <input type="checkbox"/> > 50 kg		
Motorisation Carburant Démarrage Niveau de bruit	<input type="checkbox"/> Essence <input type="checkbox"/> Lanceur manuel <input type="checkbox"/> < 90 dB	<input type="checkbox"/> Diesel <input type="checkbox"/> Démarreur électrique <input type="checkbox"/> < 110 dB	<input type="checkbox"/> Electrique
Pompe Diamètre d'orifice d'aspiration Diamètre d'orifice de refoulement Hauteur d'aspiration Débit	<input type="checkbox"/> 80 ou 3" <input type="checkbox"/> 80 ou 3" <input type="checkbox"/> > 5 m <input type="checkbox"/> > 10 m ³	<input type="checkbox"/> Autres : <input type="checkbox"/> Autres : <input type="checkbox"/> > 9 m <input type="checkbox"/> > 20 m ³ <input type="checkbox"/> > 30 m ³ <input type="checkbox"/> > 50 m ³ <input type="checkbox"/> > 100 m ³	Dépend du récupérateur associé <input type="checkbox"/> > 2 hr <input type="checkbox"/> > 4 hr <input type="checkbox"/> > 6 hr <input type="checkbox"/> > 2 bars <input type="checkbox"/> > 5 bars <input type="checkbox"/> > 10 bars A spécifier : Exemple : fonte avec revêtement céramique ou aluminium
Châssis	<input type="checkbox"/> Galvanisé <input type="checkbox"/> Aluminium <input type="checkbox"/> Peinture epoxy Montage (en fonction du poids de la pompe) : - <input type="checkbox"/> sur remorque - <input type="checkbox"/> sur roue - <input type="checkbox"/> sur brancard		
Flexible d'aspiration Type Longueur par section Longueur totale	<input type="checkbox"/> Armature double <input type="checkbox"/> 5 m <input type="checkbox"/> 10 m A spécifier :	<input type="checkbox"/> Armée <input type="checkbox"/> Avec fort rayon de courbure <input type="checkbox"/> 10 m <input type="checkbox"/> 20 m A spécifier :	
Manches de refoulement Type Résistance à la pression Longueur par section Longueur totale	<input type="checkbox"/> Armature double <input type="checkbox"/> > 5 bars <input type="checkbox"/> 10 m <input type="checkbox"/> 20 m A spécifier :	<input type="checkbox"/> Armée <input type="checkbox"/> Avec fort rayon de courbure <input type="checkbox"/> > 10 bars <input type="checkbox"/> > 15 bars <input type="checkbox"/> 20 m A spécifier :	
Fixation manche sur raccord	<input type="checkbox"/> Serflex métallique <input type="checkbox"/> Bandite inox <input type="checkbox"/> Sertissage		
Type de raccord	<input type="checkbox"/> Camlock <input type="checkbox"/> Asymétrique A noter qu'en général : aspiration en camlock femelle et refoulement en camlock mâle - camlock male en sortie de récupérateur		

Conclusions

- Travail transverse au sein du groupe grâce à l'implication du Corapol
- Adéquation avec documentation sites / branches
- Standardisation
- Homogénéisation
- Plan suivi idéalement de formation + exercices / tests / adéquation matériel



www.cedre.fr
contact@cedre.fr